

PREFET DU VAL DE MARNE

SOUS-PREFECTURE DE L'HAY-LES-ROSES
BUREAU DE LA REGLEMENTATION GENERALE
☎ 01.49.56.65.59

L'Hay-les-Roses, le 20 septembre 2018

ARRETE N° 2018-3096 du 20 septembre 2018

Modifiant l'arrêté n°2016-3526 du 14 novembre 2016 portant désignation des membres
de la Commission Locale de l'Eau du
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Bièvre

LE PREFET DU VAL-DE-MARNE
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 212-4 et R 212-26 et suivants ;

Vu la circulaire NOR : DEV00809212C du ministère de l'écologie, de l'énergie, du
développement durable et de l'aménagement du territoire du 21 avril 2008 relative aux schémas
d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE);

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) approuvé par le
Préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, le 20 novembre 2009 ;

Vu la lettre de mission du préfet du Val-de-Marne en date du 7 février 2007 nommant le sous-
préfet de l'Hay-les-Roses coordonnateur du SAGE de la Bièvre ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° 2015-1921 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de
Gestion des Eaux de la Bièvre, et désignant le Préfet du Val-de-Marne pour suivre, pour le
compte de l'Etat, la procédure d'élaboration du SAGE de la Bièvre ;

Vu l'arrêté n°2018-2851 du 24 août 2018 portant délégation de signature de Mme Martine
LAQUIEZE, sous-préfète de l'Hay-les-Roses ;

Vu l'arrêté n°2016/3516 du 14 novembre 2016 portant désignation des membres de la
Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Bièvre ;

Vu la délibération du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre du 8 décembre 2017 portant
désignation de Mme Marie CHAVANON, représentante du Syndicat Mixte du Bassin Versant de
la Bièvre à la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
de la Bièvre

Vu la délibération de la Métropole du Grand Paris du 8 décembre 2017 par laquelle celle-ci
manifeste son souhait d'être représentée au sein de la Commission Locale de l'Eau du Schéma
d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Bièvre

Vu l'arrêté du conseil régional d'Ile-de-France n°17-252 du 15 décembre 2017 portant
désignation de Mme Isabelle PERDEREAU, représentante de la Présidente du Conseil Régional
d'Ile-de-France au sein de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de
Gestion des Eaux de la Bièvre

Vu le courrier du Muséum National d'Histoire Naturelle du 29 juin 2017 par lequel celui-ci rappelle que sa présence au sein de la Commission Locale de l'Eau ne constitue pas, par ses compétences et son investissement, une plus-value pour cette dernière ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture ;

ARRETE

Article 1^{er}: Les différents collèges de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement des Eaux de la Bièvre est composé ainsi :

Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (28 membres)

- Représentant de la Métropole du Grand Paris
- Représentant du Conseil Régional d'Ile-de-France : Mme Isabelle PERDEREAU
- Représentant du département de Paris : Mme Pénélope KOMITES
- Représentant du département des Yvelines : Mme Marie-Hélène AUBERT
- Représentant du département de l'Essonne : Mme Brigitte VERMILLET
- Représentant du département des Hauts-de-Seine : Mme Anne-Christine BATAILLE
- Représentant du département du Val-de-Marne : Mme Hélène de COMARMOND
- Représentant de la commune de Paris : M. Jérôme COUMET
- Représentants des communes des Yvelines désignés par l'association des maires des Yvelines :
 - M. Bruno DEVRON
 - M. Jean-Paul BERTHELOT
 - M. Bruno BROUSSARD
- Représentants des communes de l'Essonne désignés par l'association des maires de l'Essonne :
 - Mme Anne PELLETIER-BARBIER
 - M. Thomas JOLY
 - M. Francisque VIGOUROUX
- Représentants des communes des Hauts-de-Seine désignés par l'association des maires des Hauts-de-Seine :
 - Mme Isabelle SPIERS
 - M. Bernard FOISY
 - M. Emmanuel CHAMBON
- Représentants des communes du Val-de-Marne désignés par l'association des maires du Val-de-Marne :
 - Mme Patricia TORDJMAN
 - M. Daniel AUBERT
 - M. Christian METAIRIE
- Représentant du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne : Monsieur Pierre BELL-LLOCH
- Représentant du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre : M. Thomas JOLY
- Représentant du Syndicat Mixte de l'Yvette et de la Bièvre pour la restauration des étangs et rigoles du plateau de Saclay : M. Michel ROUYER
- Représentant du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre : Mme Marie CHAVANON
- Représentant de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines : M. Jean-Pierre PLUYAUD
- Représentant de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine-Bièvre: Madame Céline VEYRUNES-LEGRAIN
- Représentant de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud – Grand Paris :
Madame Jacqueline BELHOMME
- Représentant de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs : Mme Célia BLAUDEL

Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations (14 membres)

- M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie départementale du Val-de-Marne ou son représentant,
- M. le Président de la Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de-France, ou son représentant,
- M. le Président de la Fédération des Yvelines pour la pêche et la protection du milieu aquatique, ou son représentant, M. Jack JEANNOT
- M. le Président de la Fédération de l'Essonne de la pêche en France et de la protection du milieu aquatique, ou son représentant, M. Alain RANVIER
- M. le Président du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF), ou son représentant, M. Gérard DOSSMANN
- M. le Président de l'Association « Sauvegarde et Cheminement des Eaux à Fresnes » (SECDEF), ou son représentant, M. Maurice VERET
- M. le Président de l'Association « Union pour la renaissance de la Bièvre », ou son représentant, M. Alain CADIOU
- M. le Président de l'Association « les Amis de la Vallée de la Bièvre », ou son représentant, Mme Arlette FASTRE
- Mme la Présidente de l'Association « Ile-de-France Environnement », ou son représentant, M. Gérard DELATTRE
- M. le Directeur du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hauts de Seine (CAUE 92), ou son représentant, M. Vincent LELIEVRE
- M. le Directeur du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA), ou son représentant, M. Philippe BEGUINEL
- M. le Président de l'Union régionale « Union Fédérale des Consommateurs-Que Choisir », ou son représentant, M. Guy BACHELET
- M. le Président de l'Association pour le développement et l'Aménagement du 13^{ème} arrondissement (ADA 13), ou son représentant, M. Daniel FRIEDMAN

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (12 membres) :

- M. le Préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, ou son représentant
- M. le Préfet de Paris, ou son représentant
- M. le Préfet du Val-de-Marne, ou son représentant
- M. le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France, ou son représentant,
- M. le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Equipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France, ou son représentant,
- M. le directeur de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, ou son représentant
- Mme. la cheffe de la Mission Interdépartementale Inter Services de l'Eau et de la Nature de Paris Proche Couronne, ou son représentant
- M. le Directeur Départemental des Territoires des Yvelines ou son représentant
- M. le Directeur Départemental des Territoires de l'Essonne, ou son représentant
- M. le Directeur Général de l'Agence Française de Biodiversité, ex Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, ou son représentant
- M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, ou son représentant
- M. le Président Directeur Général de l'Etablissement Public Paris Saclay, ou son représentant

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n°2016-3526 du 14 novembre 2016 demeurent inchangées.

Article 3 : Le Préfet, Secrétaire Général de la préfecture de la Région d'Ile-de-France, le Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de Paris, les Secrétaire Généraux des préfectures des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne, le Sous-Préfet de l'Haÿ-les-Roses, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres de la Commission Locale de l'Eau et sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de la Région d'Ile-de-France, de Paris, des Yvelines, de

l'Essonne, des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne et mis en ligne sur le site <http://www.gesteau.eaufrance.fr>.

Pour le préfet et par délégation,
La sous-préfète de l'Haÿ-les-Roses,



Martine LAQUIEZE